



Ville de
RIQUEWIHR



INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES A L'ORGANISATION DU

MARCHE DE NOEL 2021

Mesdames, messieurs,

Dans le cadre de l'organisation du Marché de Noël 2021 et en raison des exigences en matière de sécurité, des restrictions de stationnement et circulation seront mises en place pour toute la période de cette manifestation, du 27 Novembre 2021 au 23 Décembre 2021 inclus.

Ainsi, nous vous informons que :

→ Les lundis, mardis, mercredis et jeudis :

Les bornes automatiques de sécurité rue du Général De Gaulle seront activées de 10 heures à 19heures.

La rue de la Première armée sera barrée de 10 heures à 19 heures – Unique tolérance : riverains.

- Les Vendredis, Samedis, et Dimanches :

Les bornes automatiques de sécurité rue du Général De Gaulle seront activées de 10 heures à 19heures (20 heures les samedis).

La rue de la Première armée sera également inaccessible car fermée par des plots bétons.

Aussi, pour éviter tous désagréments, vous voudrez bien avertir dès à présent vos partenaires, visiteurs, clients, prestataires de services..., de ces restrictions et les inciter à respecter scrupuleusement l'interdiction permanente de circulation au-delà de 10 heures rues du Général De GAULLE et de la 1^{ère} Armée.

→ Après 10 heures durant cette période, seuls les riverains munis d'un macaron « résidant » pourront avoir accès à leurs domiciles en empruntant la rue de la 1^{ère} Armée.

→ De plus, pour des modalités pratiques, une place de stationnement pour les livraisons « tardives » sera réservée au niveau du parking avenue Méquillet, derrière le bureau de Poste.

→ Pour les samedis et dimanches de la période considérée, le sens unique de circulation routière sera à nouveau opérationnel et identique aux années précédentes de 09h30 à 19h30.

→ Vous trouverez également en annexes la fiche « consignes de sécurité » à apposer dans vos commerces.

Pour toute demande particulière, nous vous invitons à contacter rapidement le service de la Police Municipale de la ville de Riquewihr au 03 89 86 08 45, ou par mail : « police.municipale@riquewihr.alsace ».

→ Dans le cadre de la situation sanitaire, le port du masque est également obligatoire en extérieur durant toute la période de la manifestation. Veillez à respecter les gestes barrières et lavez-vous les mains au gel hydroalcoolique.